



Syndicat des eaux
du Blayais
Préserver - Gérer - Garantir

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 033-200082055-20230706-202305070027-DE

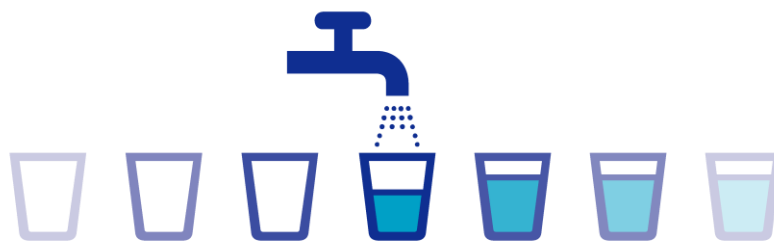
S²LOW

RAPPORT ANNUEL

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales
et au décret du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013

EXERCICE
2022

Document établi
le 12 juin 2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF INTEGRANT LA REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE..	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	11
■	QUALITE DE L'EAU.....	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	SECTORISATION DU RESEAU.....	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	15
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	16
■	TAUX D'IMPAYES	16
■	TAUX DE RECLAMATIONS	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	17
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	17
■	ETAT DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES.....	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2022, le Syndicat des Eaux du BLAYAIS est un Syndicat Mixte composé des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale et des communes membres suivants :

- La Communauté de Communes de Blaye représentant les communes de : Berson, Campugnan, Cars, Fours, Générac, Plassac, St Christoly de Blaye, St Genès de Blaye, St Girons d'Aiguevives, St Martin Lacaussade, St Paul, Saugon,
- La Communauté de Communes de l'Estuaire représentant les communes de : Anglade, Braud et St Louis, Cartelègue, Etauliers, Eyrans, Mazion, Pleine Selve, Reignac, St Androny, St Aubin de Blaye, St Ciers sur Gironde, St Palais, St Seurin de Cursac, Val de Livenne,
- Les communes de : Civrac de Blaye, Donnezac, Laruscade, St Mariens, St Savin, St Yzan de Soudiac.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le Syndicat des Eaux du Blayais dessert 39 640 habitants en eau potable. Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat de délégation de service public ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023. La durée du contrat est de 11 ans. Il prend fin le 31 décembre 2033.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements, des extensions et renforcements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des canalisations <12m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques et informatiques, des télécommandes, télégestions, du matériel de traitement, de désinfection, etc...
Prestations particulières	actions de purge des réseaux, contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, recherche et élimination de fuites

La collectivité prend en charge :

Réalisation, extension, renouvellement, mise en conformité	des ouvrages : forages, stations, réservoirs, canalisations, branchements, génie civil, de la voirie, entretien des captages, etc...
---	--

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Le Syndicat prélève les eaux brutes au niveau des nappes souterraines par l'intermédiaire de 6 forages et 2 puits :

Ouvrages	Débit autorisé [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Forage BERSON Nappe souterraine – Eocène Centre	100	458 052	357 166	- 22,03 %
Forage PUGNAC Nappe souterraine – Eocène Centre	120	324 350	380 151	+ 17,20 %
Forage SAINT-SAVIN Nappe souterraine – Eocène Nord	70	332 719	374 396	+ 12,53 %
Forage ETAULIERS – La Comteau Nappe souterraine – Eocène Nord	100	428 884	517 590	+ 20,68 %
Forage ETAULIERS – L'Enclouse Nappe souterraine – Eocène Nord	150	599 299	720 013	+ 20,14 %
Forage ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	80	209 481	204 040	- 2,60 %
Puits N°1 - ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	50	147 458	176 263	+ 19,53 %
Puits N°2 - ST CIERS/GIRONDE Nappe souterraine – Eocène Nord	50	157 041	168 935	+ 7,57 %
Total des prélèvements en [m³]		2 657 284	2 898 554	+ 9,08 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

● Volumes produits

Le Syndicat dispose de 5 stations de production d'eau potable :

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Station de traitement BERSON Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	452 757	350 533	- 22,58 %
Station de traitement PUGNAC Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	316 702	351 389	+ 10,95 %
Station de traitement SAINT-SAVIN Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	1 000	325 615	366 563	+ 12,58 %
Station de traitement ETAULIERS Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	4 000	1 014 911	1 209 040	+ 19,13 %
Station de traitement SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 500	488 676	510 433	+ 4,45 %
Total volumes produits en [m³]		2 598 661	2 787 958	+ 7,28 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

- Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Total général	2 598 661	2 787 958	+ 7,28 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre total d'abonnements	19 859	20 272	+ 2,08 %

La densité d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau) est de 21,1 abonnés/km.

- Répartition des abonnés par commune

Communes	2021	2022	Variation
ANGLADE	473	483	+ 2,1 %
BERSON	907	920	+ 1,4 %
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	846	855	+ 1,1 %
CAMPUGNAN	258	263	+ 1,9 %
CARS	692	696	+ 0,6 %
CARTELEGUE	616	638	+ 3,6 %
CIVRAC-DE-BLAYE	369	376	+ 1,9 %
DONNEZAC	460	463	+ 0,7 %
ETAULIERS	918	929	+ 1,2 %
EYRANS	429	445	+ 3,7 %
FOURS	143	144	+ 0,7 %
GENERAC	274	282	+ 2,9 %
LARUSCADE	1185	1221	+ 3,0 %
MARCILLAC	626	636	+ 1,6 %
MAZION	274	277	+ 1,1 %
PLASSAC	537	538	+ 0,2 %
PLEINE-SELVE	123	123	0,0 %
REIGNAC	814	834	+ 2,5 %
SAINT-ANDRONY	296	303	+ 2,4 %
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	467	474	+ 1,5 %
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	315	322	+ 2,2 %
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	1026	1038	+ 1,2 %
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	1630	1647	+ 1,0 %
SAINT-GENES-DE-BLAYE	243	246	+ 1,2 %
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	461	471	+ 2,2 %
SAINT-MARIENS	701	716	+ 2,1 %
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	674	674	0,0 %
SAINT-PALAIS	262	266	+ 1,5 %
SAINT-PAUL	477	489	+ 2,5 %
SAINT-SAVIN	1475	1581	+ 7,2 %
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	485	497	+ 2,5 %
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	1169	1189	+ 1,7 %
SAUGON	234	236	+ 0,9 %
Total des abonnés	19 859	20 272	+ 2,08 %

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	2 598 661	2 787 958	+ 7,28 %
Volume exporté	- 8 547	- 14 916	+ 74,52 %
Volume mis en distribution	2 590 114	2 773 042	+ 7,06 %
Volume total vendu aux abonnés	2 055 766	2 175 644	+ 5,83 %

Les volumes vendus présentés dans le tableau correspondent aux volumes ramenés à l'année civile en considérant le rendement constant sur la période de consommation. Les volumes mesurés sur la période de relève (375 jours) sont de : 2 226 059 m³.

La consommation moyenne par abonnement est de 107 m³ par an soit en moyenne 150 litres par habitant et par jour. En 2021, elle était de 104 m³/abonnement et de 142 litres/habitant/jour.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
Syndicat des Côteaux de l'Estuaire	6 490	11 125
Syndicat des Côteaux de Gironde	2 057	3 791
Volume total exporté	8 547	14 916

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2021	2022	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	960,546	962,239	+ 0,18 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
09/11/2021	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2022
30/11/2022	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2023

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat de délégation de service public et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2023, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 61 € HT.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Depuis 2012, toutes les communes ont le même taux.

Le taux de la redevance de pollution domestique par commune :

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
Taux redevance pollution domestique par commune	0,3300	0,3300



LE PRIX DE L'EAU - Tarif hors redevance de pollution domestique

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire DN 15 mm*	20,83	25,00
	Abonnement Diam 20/25 mm	27,07	41,00
	Abonnement Diam 30 mm	33,33	52,00
	Abonnement Diam 40/50 mm	39,57	64,00
	Abonnement Diam 60/65 mm	52,07	82,00
	Abonnement Diam 80/100/125 mm	90,61	140,00
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	0 à 50 m ³	0,4444
51 à 250 m ³		0,5066	0,5400
251 à 500 m ³		0,5066	1,0559
au-delà de 500 m ³		0,8888	1,0559
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Abonnement *	35,32	36,00
	0 à 50 m ³	0,5296	0,5296
	51 à 250 m ³	0,5296	0,5826
	251 à 500 m ³	0,5296	0,6355
	au-delà de 500 m ³	0,5296	0,6355
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0800	0,0800
	TVA	5,5 %	5,5 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

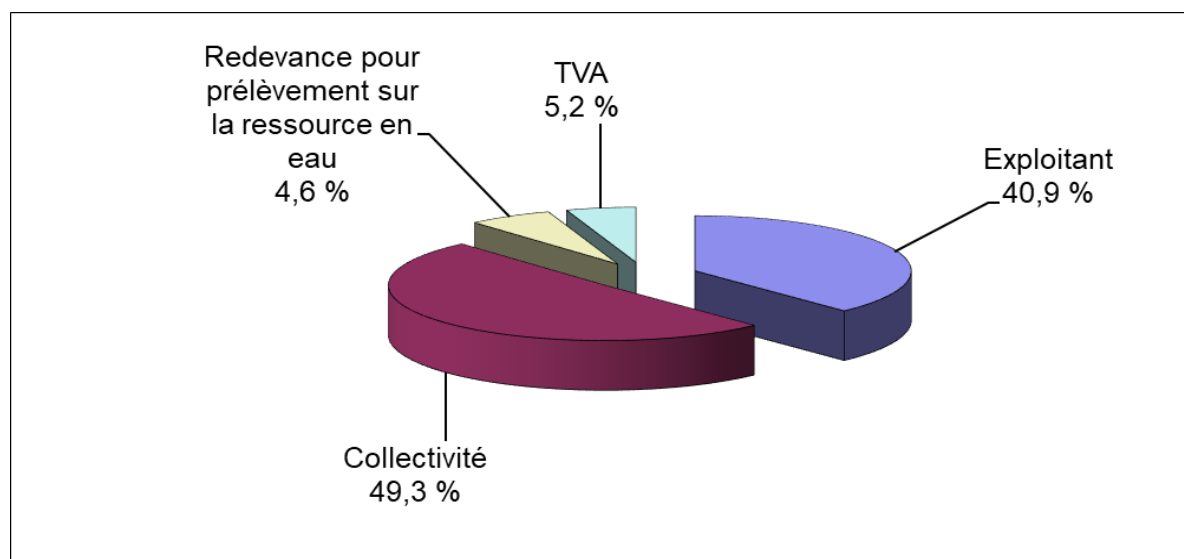
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	78,51	85,55	+ 8,97 %
Collectivité	98,87	103,26	+ 4,44 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,60	9,60	+ 0,00 %
TVA	10,28	10,91	+ 6,13 %
Total [€ TTC]	197,26	209,32	+ 6,11 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+ 6,44 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,74 €/m³

Répartition au 1^{er} janvier 2023





LE PRIX DE L'EAU - Tarif intégrant la redevance pour pollution domestique

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire DN 15 mm*	20,83	25,00
	Abonnement Diam 20/25 mm	27,07	41,00
	Abonnement Diam 30 mm	33,33	52,00
	Abonnement Diam 40/50 mm	39,57	64,00
	Abonnement Diam 60/65 mm	52,07	82,00
	Abonnement Diam 80/100/125 mm	90,61	140,00
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	0 à 50 m ³	0,4444
51 à 250 m ³		0,5066	0,5400
251 à 500 m ³		0,5066	1,0559
au-delà de 500 m ³		0,8888	1,0559
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Abonnement *	35,32	36,00
	0 à 50 m ³	0,5296	0,5296
	51 à 250 m ³	0,5296	0,5826
	251 à 500 m ³	0,5296	0,6355
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0800	0,08000
	Redevance de pollution domestique	0,3300	0,3300
	TVA	5,5 %	5,5 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

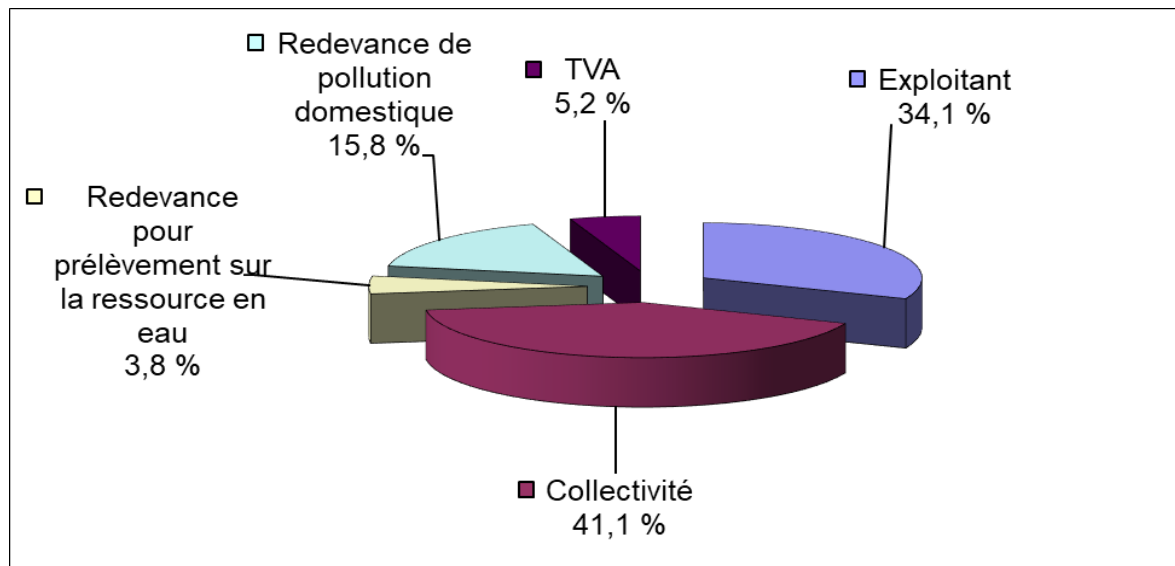
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	78,51	85,55	+ 8,97 %
Collectivité	98,87	103,26	+ 4,44 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,60	9,60	+ 0,00 %
Redevance de pollution domestique	39,60	39,60	+ 0,00 %
TVA	12,46	13,09	+ 5,06 %
Total [€ TTC]	239,04	251,10	+ 5,05 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+ 6,44 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,09 €/m³

Répartition au 1^{er} janvier 2023



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 784 172,74 €	1 852 323,76 €	+ 3,82 %
dont abonnements	705 360,08 €	710 588,25	+ 0,74 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 8 405,01 €	- 9 943,45 €	
Total recettes vente d'eau	1 777 239,72 €	1 842 380,31 €	+ 3,66 %
Autres recettes			
Autres produits de gestion courante (redevance relais réservoirs)	24 885,88 €	26 591,90	+ 6,85 %
Subvention d'exploitation (annuité)	43 840,76 €	41 743,52	- 4,78 %
Autres (parts sociales, remboursements, etc...)	0	0	
Total des recettes	1 845 966,36 €	1 910 715,73 €	+ 3,51 %

• Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 448 566,22 €	1 581 662,39 €	+ 9,19 %
dont abonnements	404 110,19 €	425 623,92 €	+ 5,32 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 18 458,63 €	- 17 868,17 €	
Total recettes vente d'eau	1 431 435,82 €	1 563 794,22 €	+ 9,24 %
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	356 200 €	566 500 €	+ 59,04 %
Autres produits accessoires	174 100 €	165 900 €	- 4,71 %
Total des recettes	1 961 735,82 €	2 296 194,22 €	+ 17,05 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	100	0	100%	
Conformité physico-chimique	108	0	100%	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Forage Berson

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage n°1 le Comteau Etauliers

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

Forage n°2 l'Enclouse Etauliers

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

Forage Pugnac

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

Forage St Ciers - PAS DE GOURBEUIL

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

Forage St Savin

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

Puits n°1 - ST CIERS - PAS DE GOURBEUIL 2

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

Puits n°2 St Ciers - PAS DE GOURBEUIL 1

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
---	-------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>		
100 %		

■ **SECTORISATION DU RESEAU**

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes Profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

Indice d'avancement de la sectorisation du réseau : 100 %

	0%	Pas de sectorisation
	10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
	30%	Sectorisation en cours
	40%	Sectorisation existante
	60%	Sectorisation existante fonctionnelle
➔	100%	Suivi annuel des données

=> Un très bon fonctionnement de la sectorisation est constaté.

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

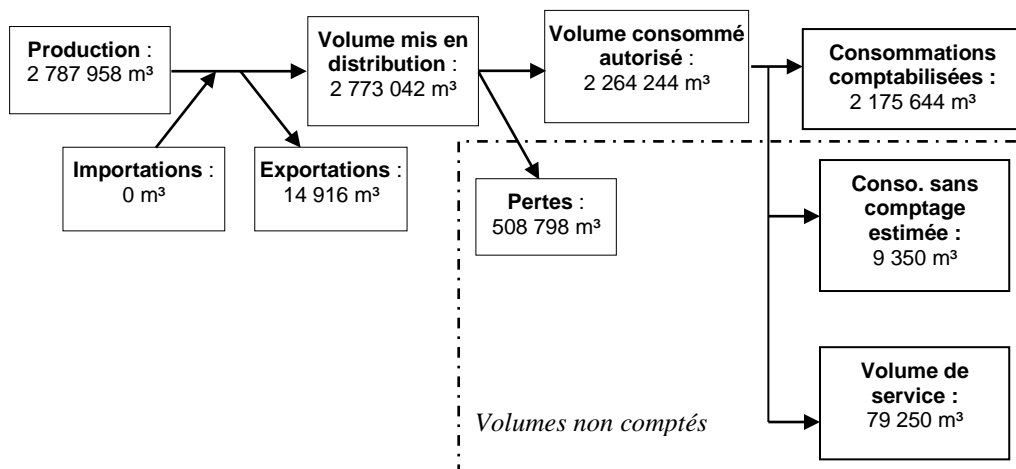
Selon arrêté du 02 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007

		Nombre de points	Points obtenus
→	Existence d'un plan des réseaux d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures (1)	10	10
→	Fréquence de mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux (1)	5	5
→	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et information sur les matériaux et les diamètres des canalisations (2)	15	15
→	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose des canalisations (2)	15	15
→	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et des servitudes ;	10	10
→	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
→	Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10
→	Document identifiant les secteurs de recherche de pertes d'eau, la date et la nature des réparations	10	10
→	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.....	10	10
→	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	5	5
	TOTAL	120	110

(1) L'obtention des 15 points est nécessaire avant d'ajouter des points

(2) Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 9 350 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, besoins usines...) sont évalués à 79 250 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- 1) **Rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	83,2 %	83,4 %	83,3 %	82,8 %	81,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement. Ces dispositions sont applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

- 2) **Indice linéaire de consommation** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	5,92	5,92	6,11	6,14	6,49
Seuil de rendement [%]	66,18 %	66,18 %	66,22 %	66,23 %	66,30 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

- 3) **Indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /
longueur du réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,45	1,43	1,47	1,52	1,70

- 4) **Indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,20	1,18	1,22	1,27	1,45

➤ **Engagement Contractuel**

- => **Rendement primaire du réseau de distribution** =
(volumes consommés) / (volumes mis en distribution)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement primaire du réseau de distribution [%]	79,5 %	79,7 %	79,8 %	79,4 %	78,5 %

■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	5,35	5,24	2,07	5,33	4,67

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,47 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ **DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES**

La société SAUR s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de un jour ouvré.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2021	2022
Taux de respect du délai	97,6 %	97,97 %

■ **DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE**

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2018	2019	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette	6	5,5	5,4	5,0	4,5

■ **TAUX D'IMPAYES**

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2021	2022
Taux d'impayés	3,46 %	3,43 %

■ **TAUX DE RECLAMATIONS**

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2021	2022
Taux de réclamations	1,54	0,52

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant travaux
Renouvellement réseaux d'eau potable – Dossier DSIL / CRTE 2022 : Communes St Mariens, St Savin, Val de Livenne, Eyrans, St Girons d'Aiguevives	660 081,95 €
Renouvellement réseaux, mise en sécurité, amélioration qualité et diminution fuites, déplacements conduites en privé (Programme travaux 2022)	825 408,04 €
Sécurisation stations d'eau potable : mise en place couverture au niveau des accès à l'eau et sécurisation des accès à l'eau – Station de St Ciers sur Gironde	60 000,00 €
Station de St Ciers/Gironde : réhabilitation de la protection du forage	15 000,00 €
Station de St Savin : réparation traversée paroi tour pulvérisation et linteau	15 000,00 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchements en plomb identifiés sur le service.

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	6 778 895,76	6 508 675,67
Remboursements au cours de l'exercice	971 357,42	1 011 379,54
dont en intérêts	214 323,39	191 159,45
dont en capital	757 034,03	820 220,09

AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	931 574,69 €	930 034,82 €	972 852,47 €	963 984,64 €	962 875,31 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

Objet des travaux	Montant travaux
Renouvellement réseaux d'eau potable – Dossier DSIL / DETR 2023 : Communes de Civrac de Blaye, Laruscade, Berson, Générac, St Androny	695 705,22 €
Renouvellement réseaux, mise en sécurité, amélioration qualité et diminution fuites, déplacements conduites en privé (Programme travaux 2023)	467 978, €
Sécurisation stations d'eau potable : mise en place couverture au niveau des accès à l'eau – station de St Savin	35 000,00 €
Diagnostic décennal des forages : Forage Etauliers « La Comteau 3 », Forage Pugnac « St Urbain 2 », Forage St Savin « Pas de l'Ane », Puits 1 et 2 St Ciers/Gironde « Pas de Gourbeuil »	38 000,00 €
Réalisation actualisation étude diagnostique du Système d'alimentation en eau potable	120 000,00 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
Montant global de l'aide financière versée	16 975,58	11 490,58
Montants des abandons de créance	458,22	1475,47
dont part délégataire	458,22	1475,47
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées	40	37
Montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité	4 577,23	4 654,28

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la collectivité.